



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : 04/10/94

Date d'édition : 25/10/99

Date de modification : 25/10/99

Version : B

N° 1200

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : **BETANAL PROGRESS**

Code produit : AEB04991301EC20A2

Fournisseur : **AVENTIS CropScience France SA**

55,avenue René Cassin - - - 69009 LYON - FRANCE

Téléphone : 04.72.85.25.25

Environnement/Sécurité Produits 04.72.85.25.25 04.72.85.27.99

Logistique (transport et stockage) 04.72.85.25.25 04.72.85.27.99

N° d'appel d'urgence médicale 24H/24H Tel: 04.91.35.96.96

Serveur Minitel :

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la substance ou préparation

Famille : Association carbamate-benzofuran.

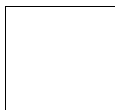
Utilisation : Herbicide, concentré émulsionnable.

Constituants apportant un danger

CAS	EINECS	Libellé	Concentration	Symbole	Phrases R
013684-63-4	237-199-0	Phenmédiaphame	62 g/l	N	50/53
000098-86-2	202-708-7	Acétophénone	> 300 g/l	Xn	22-36/38
013684-56-5	237-198-5	Desmédiaphame	16 g/l	N	50/53
026225-79-6	247-525-3	Ethofumesate	128 g/l	N	51/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Symbole et lettre d'identification



EC : Exempté de classement.

Principaux dangers : Néant.

Risques spécifiques : Dangereux pour les organismes aquatiques.

Principaux symptômes aigus : Les symptômes suivants peuvent apparaître :
Toux, engourdissement, vertiges, perte de connaissance.
Risques d'évanouissement, d'incident respiratoire.

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin : *Traitement symptomatique après décontamination.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement.
Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
*En cas d'ingestion ou de vomissements, risque de pénétration dans les poumons.
Surveiller la tension artérielle. Le cas échéant, administrer de l'oxygène.

Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
*Garder la personne au calme.
*Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.
*Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir.
Donner à boire de l'eau puis faire absorber du charbon médicinal..
Garder au repos et au chaud.
*Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, CO2, eau pulvérisée, mousse.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau bâton.

Danger particulier : En cas d'incendie émission de gaz toxiques (CO, NOx, SO2).

Equipement spécial de protection : Avant toute intervention, mettre un vêtement de protection.
Port d'un appareil respiratoire autonome (locaux fermés).

Autres recommandations : Refroidir à l'eau les récipients exposés au rayonnement.
Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger.
Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.
Ne pas inhaler les fumées.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Avant toute intervention prévoir un équipement de protection adapté (voir § 8-2).
Protection de l'environnement	: Eviter le déversement vers les égouts et points d'eau. Endiguer et absorber sur matière inerte pulvérulente (sable, ciment, chaux). Balayer et pelleter le produit solide dans un récipient adapté à sa récupération ou à sa destruction.
Méthodes de nettoyage	: Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. *Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures collectives de protection	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.
Mesures spéciales de protection	: *Ne pas pulvériser face au vent.
Précautions particulières	: Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

STOCKAGE

Température de stockage	: < 28 °C.
Température basse à éviter	: -10°C.
Mesures spéciales de stockage	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieux de stockage	: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Autres recommandations	: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLE DE L' EXPOSITION

PARAMETRES DE CONTROLE

Valeur Moyenne Exposition (VME) : 150 mg/m³ (isobutanol).

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	: *Port d'un appareil respiratoire filtrant (type A2P3).
Protection des mains	: Port de gants appropriés.
Protection des yeux	: Port de lunettes de protection.
Protection de la peau et du corps	: Port de vêtements de protection.

Mesures d'hygiène spécifiques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide ambré, odeur sucrée.
PH : 3-4,5 à 20°C.
Point Eclair : *67°C.
LIE & LSE : Inférieure : 1,1 % v/v - Supérieure : 5,2 % v/v.
Inflammabilité : *Combustible.
Densité relative : 1,04-1,06 à 20°C.
Solubilité : Emulsionnable dans l'eau.
Coefficient de partage Octanol/Eau : Phenmédiophame : log Pow = 3,59 à pH =3,9.
Desmédiophame log Pow = 3,39 à pH =3,86.
Ethofumésate : log Pow = 2,7 à pH = 6,7.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit de Décomposition/Combustion : Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage.
Conditions à éviter : Conserver à l'écart de la chaleur et des sources incandescentes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL 50 voie cutanée/rat : > 4000 mg/kg. DL 50 voie orale/rat : > 2000 mg/kg.
Pouvoir Irritant : Irritation cutanée (lapin) : légèrement irritant
Irritation oculaire (lapin) : très légèrement irritant.
Sensibilisation : Non sensibilisant (test buehler).
Toxicité chronique : Dose sans effet (rat) 90j : 3,5 mg/kg
Commentaires et symptomatologie : La présence de solvants dans la préparation, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de tête, vertiges, etc.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Protection de l'environnement : *Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Ecotoxicité : *CL 50 (96 h) truite : 13,7-24,7 mg/l,
CI 50 (72 h) algues : 0,83 mg/l.
CE 50 daphnies (48 h) : 1,0 - 3,6 mg/l.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

Déchets et résidus	: Incinération en centre agréé. Eaux de lavage : Ne pas rejeter en milieu naturel.
Destruction des emballages souillés	: Bien vider et bien rincer, rendre inutilisable. Si le volume des déchets est inférieur à 1100 litres hebdomadaires, mettre à disposition des services de collecte des ordures ménagères. Si le volume de déchets est supérieur à 1100 litres hebdomadaires, trier et valoriser en recourant à un service de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	: 3082
A.D.R. (Route)	
Assimilation transport	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phenmediphame-Desmediphame-Ethofumesate)
Classe	: 9
Chiffre d' énumération	: 11°c)
Etiquette	: 9
Code danger	: 90
O.A.C.I. (Aérien)	
Assimilation transport	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Phenmedipham-Desmedipham-Ethofumesat)
Classe	: 9
Groupe	: III
Etiquette	: 9
Passager	: 914 (Illimitée)
Cargo	: 914 (Illimitée)
I.M.D.G. (Maritime)	
Assimilation transport	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Phenmedipham-Desmedipham-Ethofumesat)
Classe	: 9
Groupe	: III, page 9028
Etiquette	: 9
Marque	: Marine polluant.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DISPOSITIONS LOCALES

Installations classées	: 1155.
Maladies professionnelles	: Concerné, tableaux n° 34 et 84.

Symbole et lettre d'identification**EC : Exempté de classement.****CONSEILS DE PRUDENCE (S)**

-
- | | |
|-------|---|
| 13 | : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. |
| 2 | : Conserver hors de la portée des enfants. |
| 20/21 | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

16. AUTRES INFORMATIONS**Indications particulières** : Consulter également la notice technique.**Document de référence** : *Données internes. SD 325,11 du 04/03/99

NOTA: les dernières modifications apportées à la présente fiche sont précédées d'un *.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes règlementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.